

Le marché s'évalue à plus de 10 milliards de dirhams de chiffre d'affaires

# Pièces de rechange automobiles : Guerre déclarée contre la contrefaçon

Aïmen Bouzougaghe  
abouzougaghe@aujourd'hui.ma

Dans son intervention lors du lancement du système de labellisation «Salamatouna», mercredi au siège de l'Omplic, le ministre de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique a promis de lutter de toutes ses forces contre le trafic, la contrefaçon et le recyclage non contrôlé de la pièce de rechange qui mettent le citoyen marocain en danger. En effet, M. Elalamy a souligné qu'en 2016 pas moins de 80.000 accidents ont été enregistrés au Maroc, en partie à cause de pièces de rechange défectueuses. En outre, ce genre de pratique, a expliqué M. Elalamy, affecte négativement le secteur de la pièce de rechange, qui est devenu très dynamique ces dernières années. Dans le cadre du Plan d'accélération industrielle, le marché de la pièce de rechange s'évalue aujourd'hui à plus de 10 milliards de dirhams de chiffre d'affaires. Cependant il reste le deuxième secteur le plus touché par la

contrefaçon après celui du textile. Pour lutter contre ce fléau, dans le cadre d'une collaboration public-privé, le label «Salamatouna» a été mis en place. Il s'agit d'un système de labellisation du circuit de distribution des pièces de rechange automobiles, qui a pour but de renforcer la lutte contre les produits contrefaits et la sécurité du consommateur. Ce nouveau système permettra au consommateur de faire la différence entre la bonne et la mauvaise pièce. En effet, les entreprises intervenant dans le circuit de distribution de la pièce de rechange, qui répondent à un certain nombre de normes établies dans le cahier des charges de la marque collective de certification «Salamatouna», pourront soumettre une demande de labellisation sur le site web [www.salamatouna.ma](http://www.salamatouna.ma), ensuite l'Institut marocain de normalisation (Imanor) se charge d'examiner les demandes puis les soumettre à un audit initial

pour s'assurer de la traçabilité et de la conformité des pièces aux normes de qualité. Enfin, le droit d'usage du label est octroyé par un comité de labellisation présidé par le ministère de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique. Ce comité peut aussi décider de retirer ou de suspendre le label en cas de non-respect des conditions définies dans le règlement d'usage. Ce label qui a été conçu dans le cadre des activités du Comité national de la propriété industrielle et anti-contrefaçon (Conpiac) permettra tout d'abord aux labellisés de se distinguer des entreprises qui commercialisent des pièces de rechange non authentiques, en affichant le logo du label sur leurs points de vente. Ainsi, pour le secteur, le label participera au développement d'un «circuit vert» au cours de la chaîne d'approvisionnement, notamment l'importation, et par conséquent, il contribuera à l'essor du secteur. Et finalement, pour le consom-



Moulay Hafid Elalamy.  
Ministre de l'industrie, de l'investissement,  
du commerce et de l'économie numérique.

mateur, il sera en mesure d'identifier les fournisseurs labellisés auprès desquels il peut s'approvisionner en pièces de rechange qui ne mettent pas sa sécurité en danger.